



AUTO PRO

UNE OFFRE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS

POUR QUI ?

- » Artisans, commerçants de proximité, exploitants agricoles, professions libérales et entreprises **jusqu'à 20 salariés**
- » Conducteur dès 21 ans
- » CRM compris entre 0.50 **et 1.25**

POUR QUELS VÉHICULES ?

- » Jusqu'à 10 véhicules assurés
- » Véhicules de moins de 3.5 T immatriculés en France (y compris remorques)
- » Valeur à neuf maximale jusqu'à 60 000 € / véhicule

POUR QUELS USAGES ?

- » **Affaires :** Vie privée + trajets travail + déplacements professionnels occasionnels.

Exclusion commune aux 2 usages :

Le véhicule assuré ne sert en aucun cas - même occasionnellement - au transport rémunéré de voyageurs (taxis) ou de marchandises (livraison).

LES + XENASSUR

- » **JUSQU'À 20 SALARIÉS**
- » **DE 1 À 10 VÉHICULES**
- » **CONDUITE AUTORISÉE À TOUS LES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE** (sans désignation)
- » **VÉHICULE DE REMPLACEMENT** (catégorie compacte ou utilitaire jusqu'à 20m³)
- » CRM ACCEPTÉ **JUSQU'À 1.25**
- » **SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR INCLUSE DÈS LA FORMULE 1**
- » Option marchandises transportées jusqu'à 5 000 €
- » Option aménagements professionnels spécifiques jusqu'à 10 000 €

BON À SAVOIR

ASSUREUR L'Équité
ASSISTEUR Europ Assistance

PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<p>Personne morale représentée par l'un de ses dirigeants : commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, sociétés autres, agences immobilières, société de conseil, de service, entreprise du bâtiment.</p> <p>La personne morale ne doit pas être en cours de procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personne physique - Société de location de véhicules - Société de livraison ou de coursier
TAILLE DE L'ENTREPRISE	Jusqu'à 20 salariés	Plus de 20 salariés
ÂGE	À partir de 21 ans	Personne de moins de 21 ans
BONUS / MALUS AUTO	De 0,50 à 1,25	Au-delà de 1,25
PERMIS DE CONDUIRE	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ans de permis minimum, en cours de validité - Permis: Français / de l'Union Européenne 	D'une durée < 3 ans ou non valide
LIEU DE RÉSIDENCE	France métropolitaine	Monaco, DOM-COM, autres pays
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	<ul style="list-style-type: none"> - Au nom du gérant ou son conjoint - Au nom de la personne morale - Au nom d'une société de leasing 	
DEUX TYPES DE CONDUITE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite exclusive: le dirigeant de la société et son conjoint / concubin / pacsé - Conduite autorisée: les dirigeants de la société, leurs conjoints et les salariés 	

ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS	À partir de 24 mois sans interruption	Moins de 24 mois d'assurance sans interruption
SUSPENSION, ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS	< à 3 mois	- Retrait de permis > à 3 mois - Annulation de permis - Alcoolémie, stupéfiants

	ON ACCEPTE	ON REFUSE	⁽¹⁾ Nombre maximum de sinistres			
RÉSILIATION COMPAGNIE	Pour non-paiement de prime (en paiement annuel uniquement)	Pour tout autre motif que celui cité ci-contre	Parc	Non resp	Resp mat	Total
			1	3	1	3
			2	6	2	6
			3	8	3	8
			4	10	4	10
			5	12	5	12
			6	13	5	13
			7-10	14	5	14
SINISTRES DE LA PERSONNE MORALE	Jusqu'à 14 sinistres matériels dont 5 responsables en fonction du nombre de véhicules de la flotte ⁽¹⁾	Tout sinistre corporel responsable (total ou partiel)				

FRANCHISES

DOMMAGES, VOL/INCENDIE

- » 10% du montant des réparations avec un minimum de 300€ et un maximum de 900€

BRIS DE GLACE

- » 75€ en cas de changement. Pas de franchise si réparation

AMÉNAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES

- » 20% du montant des dommages

MATÉRIEL PRO ET MARCHANDISES TRANSPORTÉES

- » 20% du montant des dommages

SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR

- » Incapacité Permanente Partielle > 10%

PRÊT DE VOLANT :

- » 750€ pour les conducteurs novices (moins de 3 ans de permis)
- » 750€ pour les conducteurs non autorisés

RÈGLES DE DÉFINITION DU CRM PAR VÉHICULE

RELEVÉ D'INFORMATIONS (RI)

24-35 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

- » Valeur du CRM indiqué dans le RI (doit être compris entre 0,50 et 1,25)

36 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE ET PLUS

- » Valeur du CRM indiqué dans le RI (doit être compris entre 0,50 et 1,25)

RELEVÉ DE SINISTRALITÉ (RS)

RÈGLES DE RECALCUL DU CRM PAR VÉHICULE SI RS FLOTTE (SUR LES SINISTRES DES 36 DERNIERS MOIS)

Bases de calcul:

- » 24-35 mois d'antécédents d'assurance: CRM = 1,00
- » 36 mois d'antécédents d'assurance et plus: CRM = 0,75

Règles de majorations :

- » Majoration en cas de sinistre responsable : x1,25/sinistre
- » Majoration en cas de sinistre partiellement responsable : x1,125/sinistre

	NOMBRE DE SINISTRE(S)	24-35 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE	36 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE ET PLUS
SINISTRE RESPONSABLE (sur les 36 derniers mois)	0	1.00	0.75
	1	1.25	0.93
	2	Refus	1.17
	3	Refus	Refus
SINISTRE 50% RESPONSABLE (sur les 36 derniers mois)	0	1.00	0.75
	1	1.12	0.84
	2	Refus	0.94
	3	Refus	1.05

LES GARANTIES DES VÉHICULES	FORMULE 1 MINI	FORMULE 2 MEDIUM	FORMULE 3 MAXI
RESPONSABILITÉ CIVILE	✓	✓	✓
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓
SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR Garantie d'un capital complémentaire de 20 000 € pour votre assuré ou ses ayants droit en cas d'incapacité permanente ou décès du conducteur	✓	✓	✓
PROTECTION JURIDIQUE	✓	✓	✓
BRIS DE GLACE		✓	✓
VOL, INCENDIE, TEMPÊTE		✓	✓
ATTENTATS		✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES		✓	✓
CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES		✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS			✓

LES GARANTIES DES REMORQUES > 750 KG	FORMULE R1	FORMULE R2
RESPONSABILITÉ CIVILE TRACTAGE	✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS (hors vol et incendie)		✓

LES OPTIONS			
ASSISTANCE 0 KM - Remorquage du véhicule en cas de panne ou d'accident à hauteur de 250 € - Véhicule de remplacement (catégorie compacte ou utilitaire jusqu'à 20m³)	✓	✓	✓
AMÉNAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES - Couvre les aménagements et accessoires non montés en série - 3 options au choix: 1 000 € / 3 000 € / 10 000 €		✓	✓
MATÉRIEL PROFESSIONNEL ET MARCHANDISES TRANSPORTÉES - 3 options au choix: 1 000 € / 3 000 € / 5 000 €		✓	✓
SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR PREMIUM (valable pour l'ensemble des véhicules de la flotte) Garantie d'un capital complémentaire à hauteur de 400 000 €	✓	✓	✓

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30

www.xenassur.fr / xenacontact@xenassur.fr
Rue Cervantès – 33735 Bordeaux cedex 9



Fiche produit auto pro - Mars 2023 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite - XENASSUR – SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 (www.orias.fr) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33 700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75 436 Paris Cedex 09. XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès 33 700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur xenassur.fr/mentions_légales.